



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1974-1975

18 FEVRIER 1975

PROPOSITION DE DECRET
FIXANT LE STATUT DU SPORTIF NON REMUNERE (1)

AMENDEMENT
PROPOSE PAR **MM. P. LEROY ET M. PAYFA**

ART. 9

A l'alinéa 2 dudit article, remplacer les mots
« de l'Etat » par les mots « à charge du crédit
mis par la loi à la disposition du Conseil culturel
de la communauté culturelle française ».

P. LEROY
M. PAYFA

(1) Voir Doc. Conseil 28 (S.E. 1974) N° 1, 2, 3 et 4.